



PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2019-018

signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 02 août 2019

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité**

Pôle Nature

**Arrêté modifiant l'arrêté N°DDT-SGREB-BAB 2015-015 en date du 07 décembre 2015
nommant les lieutenants de louveterie**



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale
des Territoires

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° DDT-SGREB-BAB 2015-015 en date du 07 décembre 2015 nommant les lieutenants de louveterie

LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.427-1 à L.427-9 et R.427-1 à R.427-24 et R.422-88 du code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

Vu le décret n° 2014-231 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département d'Eure-et-Loir

Vu la circulaire du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 5 juillet 2011 ;

Vu les entretiens individuels réalisés en date du 10 octobre 2014 et 17 octobre 2014 ;

Vu l'avis du groupe informel départemental en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission régionale en date du 25 novembre 2014 ;

Vu les avis et propositions de M. le Directeur Départemental des Territoires ;

Considérant la lettre de démission en tant que lieutenant de louveterie de M. PASDELOUP Didier en date du 05 juillet 2019 ;

Considérant que M. PASDELOUP n'est plus en mesure d'assurer les missions qui lui sont demandées en tant que lieutenant de louveterie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir :

ARRÊTE

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

Article 1 :

Sont nommés lieutenants de louveterie sur les secteurs ci-dessous, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Voir article 3	Secteur n° 1 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Dreux 1 - Saint-Lubin-des-Joncherets
-----------------------	---	--

MARIGNIER Pascal 1 rue du Vieux Moulin 28500 CHARPONT	Secteur n°2 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Anet - Epernon - Dreux 2 - Chartres 1
DAMAS Didier Le Moulin Galveau 28630 SOURS	Secteur n° 3 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Auneau - Chartres 2 - Luce - Voves
MEUNIER Philippe 9 rue du Puits « Lolon » 28800 SAINT MAUR SUR LE LOIR	Secteur n°4 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Brou - Chateaudun
CABART Thierry 2 rue nouvelle Chatenay 28190 COURVILLE SUR EURE	Secteur n° 5 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Illiers Combray - Nogent le Rotrou - Chartres 3

Article 2 :

Pour éviter dans les cas urgents que des battues ordonnées ou autorisées n'aient pas lieu par suite d'un empêchement ou de l'absence du titulaire, il pourra se faire remplacer par l'un des lieutenants de louveterie de son choix désigné ci-dessus.

Les lieutenants de louveterie du département d'Eure-et-Loir, sur instructions spécifiques du Préfet ou de son représentant, peuvent intervenir sur l'ensemble des secteurs du département.

Article 3 :

Pour le secteur n°1 (Cantons de Dreux 1, Saint-Lubin-des-Joncherets), les missions seront assurées jusqu'au 31 décembre 2019, en application de l'article 2 et selon leur disponibilité, par les quatre lieutenants de louveterie cités à l'article 1.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame et Messieurs les Sous-préfets, M. le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES, le 02 AOUT 2019

~~Paul Le Préfète,~~
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

SECTEUR DES LIEUTENANT DE LOUVETERIE D'EURE-ET-LOIR

Limite des Cantons 2015

Date de la réalisation de la carte : 28 novembre 2015

Légende

Louveterie

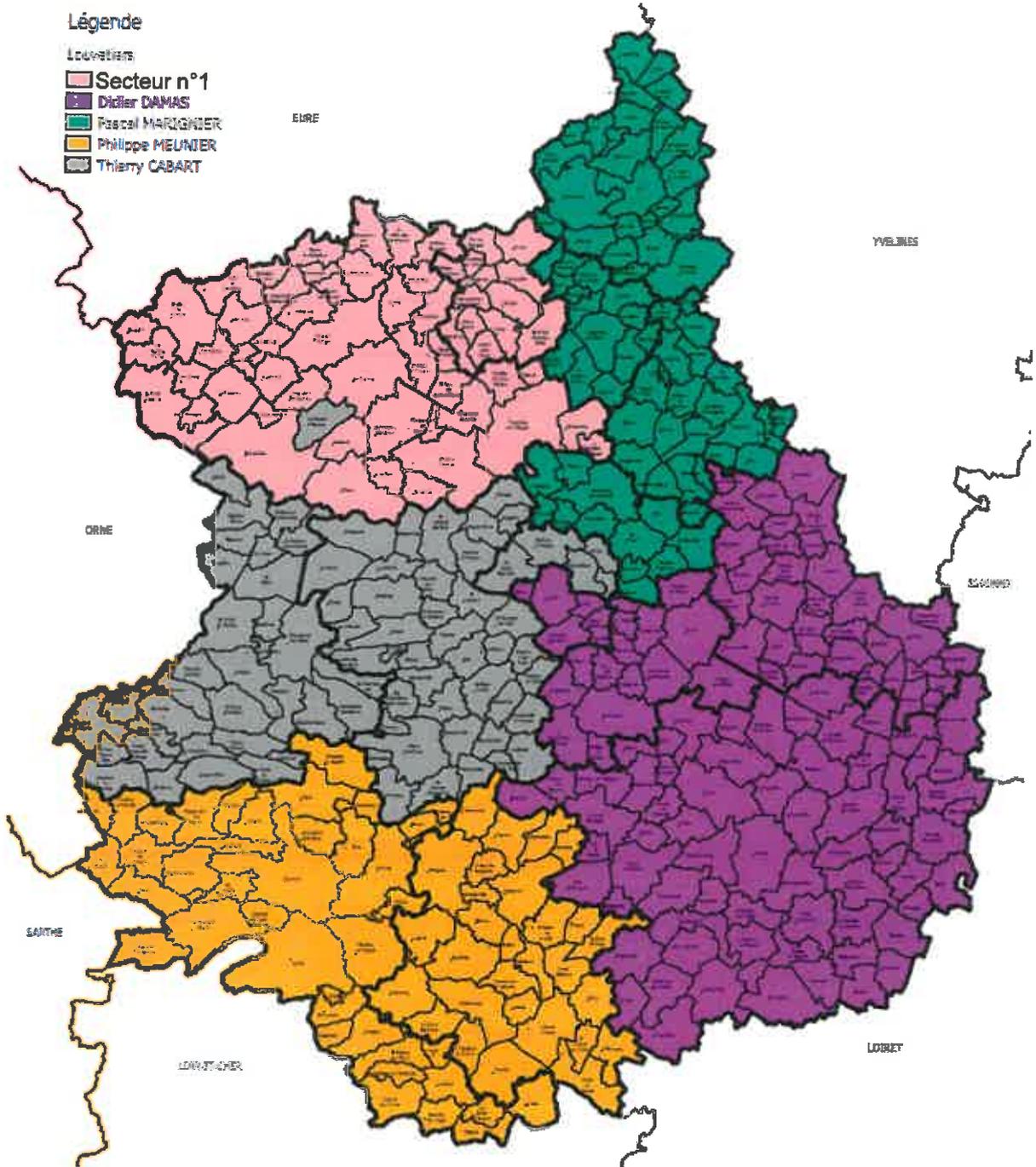
Secteur n°1

Didier DAMAS

Fascal MARGNIER

Philippe MEUNIER

Thierry CABART



DDT 28

17 Place de la République

CS 40617

28 000 CHARTRES Cedex

Tel : 02 37 20 40 50 Fax : 02 37 20 97 03

Département Eure-et-Loir
2 CS - Paris
Préfecture 28000 Chartres
02 37 20 40 50

Source des données : DDT 28
Nom du fichier : Louveterie_2015

